

# Masseurs-kinésithérapeutes : comment gérer les actes hors nomenclature



Les actes hors nomenclature étant très réglementés, la Fédération française des Masseurs-kinésithérapeutes (FFMK) vient de publier une fiche pour rappeler au praticien ce qu'il peut faire ou ne pas faire en la matière.

---

# Infirmiers : la vision des Français sur l'évolution de la profession



L'Ordre National des Infirmiers vient de publier une étude relatant la perception des Français sur l'évolution de la profession infirmière. 85 % sont favorables à un élargissement des compétences des infirmiers pour améliorer l'accès aux

soins.

---

## **Pédicures-podologues : une fiche pratique pour se protéger des cyberattaques**



L'Agence du numérique en santé (ANS) et l'Ordre national des pédicures-podologues (ONPP) viennent de publier une fiche sur les bonnes pratiques à mettre en place en matière de cybersécurité dans les cabinets de pédicures-podologues.

---

## **Ostéopathes : intégration au nouveau répertoire unique**



Depuis le 16 octobre dernier, les ostéopathes ont basculé sur le nouveau répertoire unique, le Répertoire partagé des professionnels intervenant dans le système de santé (RPPS).

---

## **Médecins : combien coûtent les solutions numériques ?**



L'URPS médecins libéraux Île-de-France a enquêté sur les dépenses mensuelles des praticiens pour leurs outils numériques. Selon les résultats qui viennent d'être publiés, le numérique représenterait entre 15 et 20 % des frais de fonctionnement des médecins.

---

## **Sages-femmes : pas d'exonération de CFE pour les sociétés !**



Seules les sages-femmes, personnes physiques, peuvent bénéficier de l'exonération automatique de cotisation foncière des entreprises (CFE).

---

## **Masseurs-kinésithérapeutes : une aide pour faire un bilan de sport**



Pour aider les personnes qui souhaitent commencer une activité physique ou accentuer leur pratique sportive, la Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR) propose un outil d'accompagnement accessible à tous les kinésithérapeutes.

---

# Laboratoires de biologie médicale : le dépistage des IST possible sans ordonnance



Le dépistage de certaines infections sexuellement transmissibles (IST) peut désormais être réalisé, sans ordonnance, dans tous les laboratoires de biologie médicale à la demande du patient. L'objectif : diversifier l'offre de dépistage et élargir l'accès à la prévention.

---

# Ergothérapeutes : faculté de renouveler les prescriptions



Pour simplifier le parcours de soins des patients, les ergothérapeutes sont désormais autorisés à renouveler, dans certaines conditions, les prescriptions de séances délivrées par les médecins.

---

# Pharmaciens : ouverture d'officines dans les territoires fragiles



Un décret vient de préciser les critères permettant d'identifier les territoires fragiles au sein desquels des officines peuvent être ouvertes, par voie de transfert ou de regroupement, dans des communes de moins de 2 500 habitants.